

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 18/06/2009</p> <p>Date de publication : 02/07/2009</p>	<p>SÉANCE DU 25 JUIN 2009 À L'HOUMEAU</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU (à partir de la 16^{ème} question), M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD, M. Yann JUIN (jusqu'à la 20^{ème} question), M. Denis LEROY, Mme Maryline SIMONÉ (à partir de la 12^{ème} question), M. Jacques BERNARD (jusqu'à la 20^{ème} question), M. Christian GRIMPRET (jusqu'à la 20^{ème} question), M. Guy COURSAN, M. Henri LAMBERT, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 21^{ème} question), Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Nicole THOREAU (jusqu'à la 15^{ème} question), M. Jean-François DOUARD (jusqu'à la 18^{ème} question), M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents,</p> <p>Mme Saliha AZÉMA, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY (jusqu'à la 21^{ème} question), M. Dominique GENSAC, Mme Bérandère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, Mme Virginie KALBACH, M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL (jusqu'à la 18^{ème} question), M. David LABICHE, M. Patrick LARIBLE, M. Arnaud LATREUILLE, M. Daniel MATIFAS (jusqu'à la 21^{ème} question), M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Yvon NEVEUX (jusqu'à la 21^{ème} question), Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Laure TISSANDIER, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU (jusqu'à la 15^{ème} question), M. Guy DENIER (procuration à M. Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Maryline SIMONÉ (jusqu'à la 11^{ème} question) (procuration à M. Denis LEROY, M. Jacques BERNARD (à partir de la 21^{ème} question)), M. Christian GRIMPRET (à partir de la 21^{ème} question), M. Christian PEREZ (procuration à M. Henri LAMBERT, Mme Soraya AMMOUCHE (procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU (à partir de la 16^{ème} question), Mme Nicole THOREAU (à partir de la 16^{ème} question) (procuration à Mme Sylvie-Olympe MOREAU, M. Patrick ANGIBAUD (procuration à M. Dominique GENSAC, Mme Marie-Anne HECKMANN (procuration à Mme Suzanne TALLARD, Vice-président</p> <p>M. Yves AUDOUX (procuration à Madame Josseline GUITTON, M. Michel AUTRUSSEAU (procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Bruno BARBIER (procuration à M. Jean-François DOUARD (absent à partir de la 19^{ème} question), Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI (procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Alain BUCHERIE (procuration à M. Patrice JOUBERT, M. Paulin DEROIR (procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, M. Jack DILLENBOURG (procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylviane DULIOUST (procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Gérard FOUGERAY (à partir de la 21^{ème} question), Mme Patricia FRIOU (procuration à M. Olivier FALORNI, Mme Lolita GARNIER (procuration à Mme Nathalie DUPUY, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique HEBERT (procuration à M. Daniel MATIFAS (absent à partir de la 22^{ème} question)), M. Philippe JOUSSEMET, M. Guillaume KRABAL (à partir de la 19^{ème} question), Mme Sabrina LACONI (procuration à M. Yann JUIN (absent à partir de la 21^{ème} question), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE (procuration à Mme Saliha AZÉMA, M. Philippe MASSONNET (procuration à Mme Virginie KALBACH, Mme Esther MÉMAIN (procuration à M. Vincent DEMESTER, M. Marc NÉDÉLEC (procuration à M. Patrick LARIBLE, M. Yvon NEVEUX (à partir de la 22^{ème} question), Mme Annie PHELUT (procuration à M. Habib MOUFFOKES, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL (procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB (procuration à M. Jean-Louis LEONARD (absent à partir de la 22^{ème} question), M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Daniel GROSCOLAS</p>
---	--

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	62	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	24	Suffrages exprimés :	86
Nombre de votants :	86	Pour l'adoption :	86
		Contre l'adoption :	0

N° 8

Titre / GARANTIES D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- ATLANTIC AMENAGEMENT - REHABILITATION LE BOSSUET - MIREUIL - LA ROCHELLE

Monsieur FOUNTAINE expose que,

Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans le cadre de travaux de réhabilitation de 160 logement « Le Bossuet » - Mireuil - La Rochelle, Atlantic Aménagement sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin d'apporter sa garantie pour deux emprunts que la société doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

Article 1^{er} : d'accorder sa garantie pour le remboursement des emprunts qu'Atlantic Aménagement propose de contracter :

Caractéristiques du prêt	Prêt PRU
Montant	1 454 835 €
Durée totale du prêt	20 ans
Taux actuariel annuel	2,35%
Périodicité des échéances:	Annuelle
Taux annuel de progressivité	0%
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Caractéristiques du prêt	Prêt PRU AS
Montant	1 717 620 €
Durée totale du prêt	20 ans
Taux actuariel annuel	2,35%
Périodicité des échéances:	Annuelle
Taux annuel de progressivité	0%
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Le taux d'intérêt indiqué est établi sur la base du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 1^{er} mai 2009.

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs et/ou d'une bonification de 35 points de base apportée par l'établissement prêteur. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 2 : La garantie de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est accordée pour la durée totale des prêts, à hauteur des sommes de 1 454 835 euros et 1 717 620 euros, en principal, majorée des intérêts, frais et accessoires exigibles au titre des contrats de prêt (en ce compris les intérêts moratoires éventuellement encourus et toutes commissions, indemnités ou pénalités).

Article 3: qu'au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ces prêts, la Communauté d'Agglomération s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4 : de s'engager pendant toute la durée, ci-dessus mentionnée, des prêts, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant :

- à intervenir aux contrats de prêts qui seront passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU